

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00538

Numéro SIREN : 311 903 496

Nom ou dénomination : BBM ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009278

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/009278**  
n° de gestion : **1977B00538**  
n° SIREN : **311 903 496 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 31/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BBM ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée  
4 rue Paul Valérien Perrin ZI LA TUILERIE II 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1530516

Désignation de l'entreprise : <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>4 Rue Paul Valérien Perrin</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>3 1 1 9 0 3 4 9 6 0 0 0 2 5</b>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>31122019</b>	N-1 <b>31122018</b>					
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>					
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>					
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 712 085	2 712 085	2 712 085	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	209 437	206 263	3 175	19 593
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 599 451	1 078 091	521 359	410 686
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	582 398		582 398	582 398
		Créances rattachées à des participations	BB	BD				4 174
		Autres titres immobilisés	BD	BE	16			16
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	49 409		49 409	67 527
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	5 152 795	1 284 354	3 868 441	3 796 478	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	91 306		91 306	128 470
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	5 168 147	755 765	4 412 382	4 411 792
		Autres créances (3)	BZ	CA	381 132		381 132	410 604
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	3 252		3 252	3 252
Disponibilités		CF	CG	2 225 597		2 225 597	1 802 427	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	49 005		49 005	80 999	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	7 918 439	755 765	7 162 674	6 837 544	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	13 071 235	2 040 119	11 031 115	10 634 021	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....2.206.334..... )	DA	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 076 515	1 076 515
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	211 468	181 312
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	59 794	109 794
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>504 301</b>	<b>603 124</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TO TAL (I)</b>	<b>4 058 412</b>	<b>4 177 078</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TO TAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	12 000	12 000
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	317 449	327 528
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	12 048	13 962
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 651 761	1 467 157
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 849 803	1 727 615
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	58 012	27 486	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 071 630	2 881 196
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>6 960 703</b>	<b>6 444 943</b>
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>11 031 115</b>	<b>10 634 021</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 764 069	6 256 188	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 932	50	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	12 291 651	FH		FI	12 291 651	11 340 676	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	12 291 651	FK		FL	12 291 651	11 340 676	
	Production stockée *					FM	(37 164)	66 614	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	393 060	354 569	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 914	3 192	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>12 651 461</b>	<b>11 765 051</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 505 277	5 039 199	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	201 067	194 128	
	Salaires et traitements *					FY	3 811 852	3 505 439	
	Charges sociales (10)					FZ	1 682 646	1 540 312	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	187 488	191 625
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	493 198	306 940
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	114 784	174 050	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>11 996 312</b>	<b>10 951 693</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>655 149</b>	<b>813 358</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	28 271	15 867	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		230	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>28 271</b>	<b>16 097</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 229	4 383	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>3 229</b>	<b>4 383</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>25 042</b>	<b>11 714</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>680 191</b>	<b>825 072</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS BBM &amp; ASSOCIES</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	126 671	11 480	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	16 625	19 634	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>143 296</b>	<b>31 114</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	18 592	982	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	10 364	948	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>28 956</b>	<b>1 930</b>	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>114 340</b>	<b>29 184</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	94 120	71 918		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	196 109	179 215		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>12 823 028</b>	<b>11 812 262</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>12 318 726</b>	<b>11 209 139</b>	
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>504 301</b>	<b>603 124</b>	
<b>RENOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	28 271	15 867
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	56 788	58 569
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		212
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			28 956	143 296		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

# Règles et Méthodes Comptables

## Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2019.

## Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2019.

## Règles et méthodes comptables

### *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
  - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
  - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

# Règles et Méthodes Comptables

Le fonds de commerce correspond aux clientèles acquises par la société et enregistrées à leur coût historique.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

## *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

## *Immobilisations financières*

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

## *Créances*

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

## *Valeurs mobilières de placement*

A la date d'arrêt des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

## *Provisions pour risques et charges*

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages

# Règles et Méthodes Comptables

économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

## *Avantages du personnel*

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche rétrospective prorata temporis qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

## *Emprunts et dettes financières*

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

## *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

# Règles et Méthodes Comptables

## *Impôt sur les résultats*

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

## *Impôt exigible*

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

## *Régime de Groupe*

Depuis le 01/01/2019, la SAS BBM ET ASSOCIES fait partie d'un groupe intégré fiscalement. La société mère SARL EXIGO se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

## *Engagements hors bilan*

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

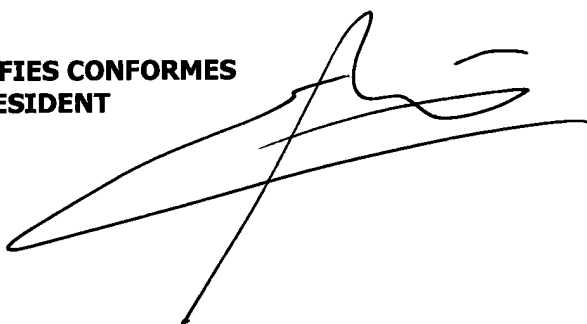
- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

**« BBM & ASSOCIES »**  
**SAS au capital de 2 206 333,70 €**  
**Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin**  
**ZI La Tuilerie II**  
**38170 SEYSSINET PARISET**  
**311.903.496 RCS GRENOBLE**

---

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT**  
**ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2019**

**CERTIFIES CONFORMES**  
**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned to the right of the text 'LE PRESIDENT'.

**BBM & ASSOCIES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €**  
**Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin, ZI La Tuilerie II, 38170 SEYSSINET-PARISSET**  
**311.903.496 RCS GRENOBLE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 17 JUILLET 2020**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**  
**AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 504 301,48 euros de la manière suivante :

\* 5 % à la réserve légale, soit la somme de ..... 9 165,54 euros

\* Le solde, à titre de dividendes, soit la somme de .....495 135,94 euros

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 94 864,06 euros sur le compte prime d'émission, en vue de parvenir avec le bénéfice de l'exercice à un dividende global de 590 000,00 euros, soit 45,07 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 590 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

480 000,00 euros, soit 36,67 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 480 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

600 000,00 euros, soit 45,84 euros par titre

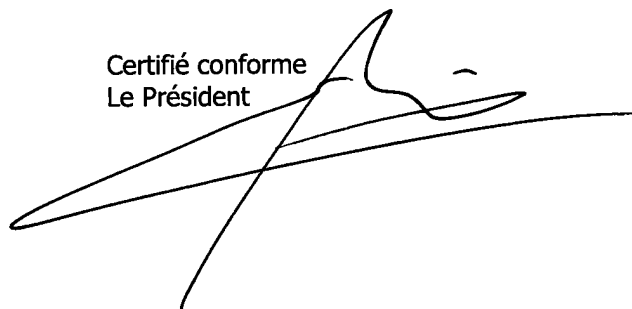
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

622 967,38 euros, soit 47,59 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 622 967,38 euros

Certifié conforme  
Le Président





**BBM & ASSOCIES**

Société par actions simplifiée

Au capital de 2 206 333.70 €

311 903 496 RCS GRENOBLE

La Tuilerie II

4 Rue Paul Valérien Perrin

38170 SEYSSINET PARISSET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**BBM & ASSOCIES**

Société par actions simplifiée

Au capital de 2 206 333.70 €

311 903 496 RCS GRENOBLE

La Tuilerie II

4 Rue Paul Valérien Perrin

38170 SEYSSINET PARISSET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société BBM & ASSOCIES,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BBM & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 29 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Audit Dauphiné**



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des fonds de commerce.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites et leur correcte applications, ainsi que les informations et hypothèses.

### **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux Associés appelés à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la



capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 2 Juillet 2020

Le commissaire aux comptes  
**Audit Dauphiné**



**Joël FRAISSE**  
Associé

# Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	2 712 085		2 712 085	2 712 085
	Autres immobilisations incorporelles	209 437	206 263	3 175	19 593
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 599 451	1 078 091	521 359	410 686
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	582 398		582 398	582 398	
Créances rattachées à des participations				4 174	
Autres titres immobilisés	16		16	16	
Prêts					
Autres immobilisations financières	49 409		49 409	67 527	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 152 795</b>	<b>1 284 354</b>	<b>3 868 441</b>	<b>3 796 478</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	91 306		91 306	128 470
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	5 168 147	755 765	4 412 382	4 411 792	
Autres créances	381 132		381 132	410 604	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	3 252		3 252	3 252	
<b>DISPONIBILITES</b>	2 225 597		2 225 597	1 802 427	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	49 005		49 005	80 999
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>7 918 439</b>	<b>755 765</b>	<b>7 162 674</b>	<b>6 837 544</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>13 071 235</b>	<b>2 040 119</b>	<b>11 031 115</b>	<b>10 634 021</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



71 701

# Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 076 515	1 076 515
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	211 468	181 312
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	59 794	109 794
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>504 301</b>	<b>603 124</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 058 412</b>	<b>4 177 078</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	12 000	12 000
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	317 449	327 528
	Emprunts et dettes financières divers	12 048	13 962
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 651 761	1 467 157
	Dettes fiscales et sociales	1 849 803	1 727 615
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	58 012	27 486	
Produits constatés d'avance (1)	3 071 630	2 881 196	
<b>Total des dettes</b>		<b>6 960 703</b>	<b>6 444 943</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 031 115</b>	<b>10 634 021</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		504 301,48	603 123,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		6 764 069	6 256 188
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		8 932	50



# Compte de Résultat

		31/12/2019		31/12/2018		
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	12 291 651	100,00	11 340 676	100,00	
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>12 291 651</b>	<b>100,00</b>	<b>11 340 676</b>	<b>100,00</b>	
	Production stockée	(37 164)	-0,30	66 614	0,59	
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	393 060	3,20	354 569	3,13	
	Autres produits	3 914	0,03	3 192	0,03	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>12 651 461</b>	<b>102,93</b>	<b>11 765 051</b>	<b>103,74</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes	5 505 277	44,79	5 039 199	44,43	
	Impôts, taxes et versements assimilés	201 067	1,64	194 128	1,71	
	Salaires et traitements	3 811 852	31,01	3 505 439	30,91	
	Charges sociales du personnel	1 682 646	13,69	1 540 312	13,58	
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	680 686	5,54	498 565	4,40	
	Autres charges	114 784	0,93	174 050	1,53	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 996 312</b>	<b>97,60</b>	<b>10 951 693</b>	<b>96,57</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>655 149</b>	<b>5,33</b>	<b>813 358</b>	<b>7,17</b>	
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 271	0,23	15 867	0,14	
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>28 271</b>	<b>0,23</b>	<b>16 097</b>	<b>0,14</b>	
	CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 229	0,03	4 383	0,04
		<b>Total des charges financières</b>	<b>3 229</b>	<b>0,03</b>	<b>4 383</b>	<b>0,04</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>25 042</b>	<b>0,20</b>	<b>11 714</b>	<b>0,10</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>680 191</b>	<b>5,53</b>	<b>825 072</b>	<b>7,28</b>
		<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>143 296</b>	<b>1,17</b>	<b>31 114</b>	<b>0,27</b>
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>28 956</b>	<b>0,24</b>	<b>1 930</b>	<b>0,02</b>	
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>114 340</b>	<b>0,93</b>	<b>29 184</b>	<b>0,26</b>	
	PARTICIPATION DES SALAIRES	94 120	0,77	71 918	0,63	
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	196 109	1,60	179 215	1,58	
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 823 028</b>	<b>104,32</b>	<b>11 812 262</b>	<b>104,16</b>	
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 318 726</b>	<b>100,22</b>	<b>11 209 139</b>	<b>98,84</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>504 301</b>	<b>4,10</b>	<b>603 124</b>	<b>5,32</b>	



# Règles et Méthodes Comptables

## Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2019.

## Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2019.

## Règles et méthodes comptables

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
  - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
  - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

# Règles et Méthodes Comptables

Le fonds de commerce correspond aux clientèles acquises par la société et enregistrées à leur coût historique.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

## *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

## *Immobilisations financières*

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

## *Créances*

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

## *Valeurs mobilières de placement*

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

## *Provisions pour risques et charges*

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages



# Règles et Méthodes Comptables

économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

## *Avantages du personnel*

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche rétrospective prorata temporis qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

## *Emprunts et dettes financières*

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

## *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

# Règles et Méthodes Comptables

## *Impôt sur les résultats*

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

## *Impôt exigible*

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

## *Régime de Groupe*

Depuis le 01/01/2019, la SAS BBM ET ASSOCIES fait partie d'un groupe intégré fiscalement. La société mère SARL EXIGO se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

## *Engagements hors bilan*

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.



ANNEXE - Elément 2

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	2 923 347			1 825	2 921 522
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 923 347</b>			<b>1 825</b>	<b>2 921 522</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	545 387	51 484	5 111	28 372	563 387
	Matériel de transport	339 895	78 860		69 437	349 318
	Matériel de bureau, mobilier	549 098	168 320	1 445	29 227	686 746
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 434 379</b>		<b>298 664</b>	<b>6 556</b>	<b>127 036</b>	<b>1 599 451</b>
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	586 572			4 174	582 398
	Autres titres immobilisés	16				16
	Prêts et autres immobilisations financières	67 527			18 118	49 409
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>654 114</b>			<b>22 292</b>	<b>631 822</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 011 841</b>		<b>298 664</b>	<b>6 556</b>	<b>151 154</b>	<b>5 152 795</b>



## ANNEXE - Elément 3

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	191 670	16 418	1 825	206 263
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>191 670</b>	<b>16 418</b>	<b>1 825</b>	<b>206 263</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique. matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	416 733	31 494	28 372	419 855
Matériel de transport	184 824	61 690	59 073	187 440
Matériel de bureau, mobilier	422 137	77 886	29 227	470 796
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 023 694</b>	<b>171 070</b>	<b>116 672</b>	<b>1 078 091</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 364</b>	<b>187 488</b>	<b>118 497</b>	<b>1 284 354</b>

**Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires**

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	49 409		49 409
	Clients douteux ou litigieux	528 375	528 375	
	Autres créances clients	4 639 772	4 639 772	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 577	17 577	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	284 955	284 955	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	68 756	68 756	
	Débiteurs divers	8 845	8 845	
	Charges constatées d'avances	49 005	49 005	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>5 647 693</b>	<b>5 598 284</b>	<b>49 409</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	8 932	8 932		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	308 516	111 882	180 812	15 822
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	11 477	11 477		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 651 761	1 651 761		
	Personnel et comptes rattachés	367 718	367 718		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	495 065	495 065		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	912 987	912 987		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	74 033	74 033		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	571	571		
	Autres dettes	58 012	58 012		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 071 630	3 071 630			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 960 703</b>	<b>6 764 069</b>	<b>180 812</b>	<b>15 822</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		125 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		143 974			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



ANNEXE - Elément 6.14

# Capital social

		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice		13 090,00	168,5511	2 206 333,70
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>13 090,00</b>	<b>168,5511</b>	<b>2 206 333,70</b>



ANNEXE - Elément 4

# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	12 000			12 000	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>12 000</b>			<b>12 000</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	598 839	493 198	336 271	755 765
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>598 839</b>	<b>493 198</b>	<b>336 271</b>	<b>755 765</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>610 839</b>	<b>493 198</b>	<b>336 271</b>	<b>767 765</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		493 198	336 271		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

		31/12/2019
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>181 223</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>162 926</b>
<i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	<i>63 438</i>	
<i>FACTURES A ETABLIR INTRAGROUPE</i>	<i>99 488</i>	
<b>Autres créances</b>		<b>18 297</b>
<i>FOURNISSEURS AVOIRS A REC</i>	<i>720</i>	
<i>ORGANISMES PRODUITS A REC</i>	<i>17 577</i>	



ANNEXE - Elément 6.11

# Charges à payer

		31/12/2019
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>2 000 151</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>3 743</b>
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	<i>3 743</i>	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>1 381 897</b>
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	<i>735 093</i>	
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES G</i>	<i>646 804</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>570 865</b>
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>209 728</i>	
<i>PROVISION PARTICIP. SALARIES</i>	<i>94 120</i>	
<i>PERSONNEL CHARGES A PAYER</i>	<i>63 500</i>	
<i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i>	<i>90 183</i>	
<i>ORGANISMES CHARGES A PAYE</i>	<i>57 422</i>	
<i>CHARGES FISCALES S/CONGES A PA</i>	<i>6 292</i>	
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>17 368</i>	
<i>ATLAS FAFIEC Formation Prof</i>	<i>15 176</i>	
<i>ACTION LOGEMENT 1%</i>	<i>17 076</i>	
<b>Autres dettes</b>		<b>43 647</b>
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>43 647</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		49 005	3 071 630
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>		<b>49 005</b>	<b>3 071 630</b>

--	--	--	--

ANNEXE - Elément 8

## Engagements financiers

	31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>			
<b>Avals, cautions et garanties</b>			
<b>Engagements de crédit-bail</b>			
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>			
Indemnités fin de carrière à 5 ans		30 167	
Indemnités fin de carrière à 10 ans		37 215	
Indemnités fin de carrière au delà de 10 ans		93 720	
		<b>161 102</b>	
<b>Autres engagements</b>			
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>161 102</b>	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

